



N°2018/53

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 Décembre 2018**

**OBJET :
MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GALLY MAULDRE**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le douze décembre 2018, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : GUIBOUT Damien, PIERRÈS Valérie, BERCHICHE Florence, PERRAULT Maurice, SIMONNEAUX Marc, PETIT Evelyne

Etaient absents : CUENOT Eric, FONTAINE Laure (donne son pouvoir à Evelyne PETIT), De VILLELE Gontran (donne son pouvoir à PIERRES Valérie) RAMBAUD Bérénice, CORBEL Thierry.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 6

VOTANTS : 8

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes définis par arrêté préfectoral,

VU la délibération N°2018-11-63 du 15 novembre 2018 de la Communauté de communes Gally Mauldre, décidant de modifier ses statuts

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prononcer favorablement sur cette modification statutaire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

APPROUVE la modification des statuts adoptée par délibération du Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre N°2018-11-63 du 15 novembre 20178;

DIT que la présente délibération exécutoire sera notifiée à Monsieur le Président de la CC Gally Mauldre, afin qu'il puisse solliciter de Monsieur le Préfet l'arrêté entérinant la modification des statuts.

Le Maire

Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.